

La Gazette Harnésienne

NUMÉRO
345
JUIN
2020

LE MAGAZINE D'INFORMATION DE LA VILLE DE HARNES

ville-harnes.fr



Réouverture progressive des espaces verts



ÉDITO

PHILIPPE DUQUESNOY

Maire de Harnes,
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

“ C’EST SUR LA BASE DE CES CONVICTIONS QUE JE POURSUIVRAI LE TRAVAIL MENÉ DEPUIS 2008. QUE NOUS LE POURSUIVRONS. AVEC VOUS, POUR VOUS. POUR NOTRE VILLE. ”

Chères Harnésiennes, chers Harnésien,

Alors que la phase de déconfinement suit son cours et que le pays, dans son ensemble, sort progressivement du confinement qui l'avait laissé en situation cathartique, Harnes, comme partout ailleurs retrouve peu à peu le

chemin d'un quotidien qu'elle avait laissé, un moment, en suspens.

Cette période, difficile, complexe, pour chacune et chacun d'entre nous, n'est pas terminée. La prudence, mais aussi la patience restent de mise.

Mais la vie reprend ses droits. Ensemble, nous avons su dépasser les difficultés qui se sont dressées devant nous. Ensemble, nous saurons relever les différents défis qui subsistent.

Ce dimanche 24 mai a été installé le nouveau Conseil Municipal, faisant suite aux élections municipales du 15 mars 2020. J'ai eu, au cours de ce dernier, l'honneur d'être reconduit dans mes fonctions de Maire de notre commune.

Je pense, sincèrement, et comme je l'ai toujours partagé avec vous, que seul l'intérêt général doit guider notre action, que l'ambition ne vaut que si elle se compose au pluriel, que la solidarité, le travail collectif, les engagements tenus, la bienveillance sont et demeureront le terreau fertile du bien vivre ensemble et du dynamisme de notre commune.

C'est sur la base de ces convictions que je poursuivrai le travail mené depuis 2008. Que nous le poursuivrons. Avec vous, pour vous. Pour notre ville. Pour que cette dernière puisse poursuivre le chemin qui la conduira vers le monde de demain.

Ce monde, c'est déjà un peu celui d'aujourd'hui. Avec ses innovations, ses découvertes, ses avancées, ses progrès. Mais aussi ses contradictions, ses défaillances.

Ce monde, nous ferons en sorte, ici à Harnes, de le vivre, sereinement, positivement, chaque jour, ensemble.

SOMMAIRE

03 ZOOM SUR

04 CADRE DE VIE

06 SOLIDARITÉ

08 VIE MUNICIPALE

10 CULTURE

11 VIE ÉCONOMIQUE

12 JEUNESSE

14 INFOS PRATIQUES

15 REGARD SUR LE PASSÉ

N° 345 - JUIN 2020

MENSUEL D'INFORMATION
1500 exemplaires

Rédaction et administration
Mairie, Grand' Place
62440 Harnes

Commission paritaire n° 72253

Directeur Fondateur > André Bigotte (†)

Directeur de publication > Philippe Duquesnoy

Rédacteur en chef > Philippe Duquesnoy

Rédaction, conception et photos > Vanessa Arantes, Delphine Fournier,
Céline Lépilllet, Eric Muller, Romaric Pochet, Frédéric Régnier

Contact > gazette@ville-harnes.fr - Tél. : 03.21.79.42.79

Impression > Imprimerie Delezenne. 19 Rue Leblond, 62119 Dourges
Tél. : 03.21.20.05.20





15000 MASQUES POUR HARNES

Courant mai, les Harnésiens ont bénéficié d'une distribution gratuite, en porte-à-porte, par les élus, de masques lavables offerts par la commune.

Se procurer un masque, ces dernières semaines, n'a pas été facile, nous en conviendrons ! La sécurité des Harnésiens est une des priorités de notre municipalité. A ce titre, une commande de 15000 masques lavables a été lancée fin avril en lien avec la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Sitôt reçus, sitôt distribués ! Dès le 12 mai, les élus ont parcouru les rues à la rencontre des habitants afin de leur distribuer gratuitement ces masques.

Le nombre de masques étant limité et dans le but d'offrir à chacun les moyens de se protéger, il était demandé d'indiquer, sur l'honneur, le nombre exact de personnes composant les foyers.

Si vous étiez absents le jour du passage des élus, vous avez eu la possibilité de venir retirer le nombre de masques nécessaires lors d'une permanence en Mairie et au CCAS.

Pour rappel, la région Hauts-de-France a également offert des masques, lesquels ont été distribués par nos élus en même temps que ceux de la Ville.

Nous en profitons par ailleurs pour, à nouveau, remercier celles et ceux qui, bénévolement, se sont lancés dans la confection de masques !

La solidarité doit rester de mise durant ce contexte si particulier où la distanciation sociale est requise.

Nous sommes, chaque jour, ravis et fiers de constater que les Harnésiens ont du cœur. Bravo à tous !

EN CHIFFRES

2

MASQUES PAR PERSONNE (1 VILLE EN TISSU + 1 RÉGION JETABLE)

15000 MASQUES OFFERTS PAR LA VILLE

RESPECTEZ-VOUS LA LOI QUAND VOUS TONDEZ VOTRE PELOUSE ?



Les beaux jours reviennent et l'herbe des jardins s'est remise à pousser. Quand vous tondez votre pelouse, savez-vous qu'il y a un arrêté municipal à respecter ?

L'arrêté municipal du 24 octobre 2018, relatif à la lutte contre le bruit, et disponible intégralement sur le site Internet de la ville, précise, dans son article 3, que :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers, à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur durée, leur répétition ou de leur intensité sonore, notamment les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies électriques, présentant un aspect périodique, ne peuvent être effectués que :

**Les jours ouvrables,
de 8h à 12h
et de 14h à 19h**

**Les samedis,
de 9h à 12h
et de 15h à 19h**

**Les dimanches
et jours fériés,
de 10h à 12h**

Les infractions au présent arrêté peuvent être sanctionnées par les agents habilités, sans recourir à une mesure acoustique préalable, dès lors que le bruit causé est de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage, par l'une des caractéristiques suivantes : la durée, la répétition ou l'intensité. Le fait de faciliter sciemment, par aide ou assistance, la préparation ou la consommation de ces infractions est puni des mêmes peines. En cas de verbalisation, celle-ci s'élèvera à 68 euros.

INFORMATION - SERVICE URBANISME



Notre service urbanisme va progressivement reprendre les rendez-vous physiques et téléphoniques. Vous retrouverez, sur notre site Internet, le planning d'ouverture / d'activités. A noter que l'accueil se fera sur le même fonctionnement que celui de l'Etat Civil (cheminement à emprunter, distances physiques, port du masque...). Lors d'un rendez-vous en Mairie, merci d'attendre à l'accueil le temps qu'un agent du service vienne vous chercher.

LES DÉCHÈTERIES RÉOUVRENT !

Qui n'a pas profité de ce confinement pour jardiner un peu ? Bonne nouvelle, les déchèteries Nicollin sont à nouveau ouvertes depuis le 28 avril.

Le personnel vous y accueille du mardi au samedi de 9h30 à 16h30. Evidemment, on n'oublie pas de respecter les gestes barrières. Il convient de placer votre carte d'accès côté passager sur le tableau de bord de façon à ce qu'elle soit visible à distance. Seuls 4 véhicules seront autorisés à la fois sur les plateformes des déchèteries de Pont-à-Vendin et de Sallaumines.

Concernant les **collectes des végétaux**, le dernier passage a eu lieu le 22 mai, puis aura lieu ensuite tous les 15 jours. En cas de jour férié, la collecte est reportée au samedi suivant.

Enfin les **ramassages des encombrants** sont toujours suspendus. Nous comptons sur votre civisme pour ne pas jeter vos objets dans la nature !



DES ARTISTES EN HERBE DANS VOTRE SALON



Roulements de tambour... ! Il est temps de désigner les vainqueurs de notre concours de dessins #desracinesalamaison.

Faute de pouvoir renouveler, cette année, notre tant attendu salon dédiée à l'environnement «Des Racines et Des Hommes», nous avons proposé aux petits Harnésiens de participer à un concours de dessins #desracinesalamaison. Le principe ? Dessiner la nature. Nous avons reçu de jolies œuvres et nous tenions à

vous remercier d'avoir participé ! Tous les dessins seront visibles sur notre page Facebook.

Les trois gagnants sont (de gauche à droite) : Ethan et Loã MERLOT (258 votes), Aude DEPUYDT (139 votes) et Celia WODECKI (120 votes).

A tous nos petits artistes en herbe : continuez de dessiner et de mettre de la couleur dans nos vies !

FAITES VOS EMPLETTES EN TOUTE SÉRÉNITÉ !



Le service Car Seniors est maintenu ainsi que les mesures de précaution. Pour le bien de tous.

Déconfinement ne veut pas dire allègement des précautions ni oubli des gestes barrières. Il est primordial de poursuivre nos efforts. Pour soi comme pour les autres. C'est pourquoi la mairie a décidé de maintenir les précautions concernant le service Car Seniors. Nos aînés peuvent toujours se rendre à un rendez-vous médical ou faire leurs courses grâce à la navette du CCAS. Pour rappel, il n'y a qu'un passager par voiture. Il doit porter un masque tout comme le conducteur. Ce dernier est le seul autorisé à toucher la poignée de porte du véhicule. Chaque jour, le véhicule est entièrement désinfecté. On ne se relâche pas !

DU MUGUET POUR NOS AÎNÉS

Le 1^{er} mai, il est une tradition que rien ni personne ne peut empêcher : la distribution des brins de muguet à nos aînés de la résidence autonomie et de l'EHPAD.

Cette année, toutes les mesures de précaution ont été prises afin de préserver la santé ô combien fragile des résidents de ces deux structures.

Aussi, c'est masqués que notre Maire Philippe Duquesnoy, et Dominique Morel, 1^{er} Adjoint, sont allés remettre les caisses de clochettes «porte-bonheur» au personnel de ces deux structures. Angélique Durin, responsable du RPE, et M. Loup, la mascotte, s'étaient joints à eux et ont offert un brin de muguet en papier. Des petites attentions appréciées de tous en cette période quelque peu particulière.



DES MESURES PRÉVENTIVES REDOUBLÉES AU FOYER CROIZAT



A la résidence autonomie Ambroise-Croizat, toutes les mesures sont prises afin de préserver la santé tant de nos aînés que du personnel et de leurs familles.

Ainsi, tous disposent d'équipements de protection individuelle. Gants, masques, surblouses, charlottes, surchaussures : tout est fait pour éviter la propagation du virus entre mais aussi en dehors des murs. Une solution hydroalcoolique, disposée aux entrées, permet aux visiteurs (professionnels, notamment) et aux résidents de se désinfecter les mains. Par ailleurs, l'équipe désinfecte plusieurs fois par jour les surfaces fréquemment touchées (rampes, poignées de portes, sonnette, chaises, tables...). Des mesures de précautions et gestes barrières essentiels dans cette lutte commune contre le Covid19.

DES BLOUSES POUR LES SOIGNANTS DE L'EHPAD

A l'EHPAD Pierre-Mauroy, gestes barrières et protections individuelles sont aussi de rigueur afin de protéger la soixantaine de soignants et les 96 résidents.

Durant ces quelques semaines de confinement, plusieurs d'entre vous ont répondu favorablement à l'appel de la Fédération Lens United et de ses partenaires, et contribué à la concrétisation de leur projet à destination du personnel soignant. Ainsi, sur les près de 60 000 surblouses fabriquées bénévolement dans les locaux de l'entreprise lensoise TT Plast, 2 000 ont été données à l'EHPAD harnésien. Un don non négligeable qui permet au personnel de continuer à veiller sur nos aînés.



DES HARNÉSIENS AU GRAND CŒUR

A Harnes, le mot «solidarité» se conjugue au pluriel. Preuve en est avec les multiples initiatives et actions qui fleurissent, parfois même dans le plus strict anonymat, depuis plusieurs semaines.

Depuis le 17 mars, le CCAS est joignable par téléphone en cas de besoin. Des agents continuent d'accompagner les associations caritatives, mais aussi les demandes d'aides sociales, de logements, les dossiers Banque de France, les chèques alimentaires et colis d'urgence. Le Car Senior est par ailleurs maintenu (p.6).

De leurs côtés, plusieurs Harnésiens n'ont pas hésité à confectionner des masques de protection et à les proposer gratuitement au personnel soignant, mais également à leur entourage. Un habitant a consacré son heure d'activité quotidienne à l'entretien du jardin potager derrière le CCAS. Des bénévoles de la Maison Ouverte ont réalisé les coutures de surblouses reçues en kit. Vous étiez aussi nombreux à répondre à l'appel de la fédération Lens United et ses groupes pour fabriquer des surblouses pour le personnel hospitalier dans les locaux de l'entreprise lensoise TT Plast. Tout comme ceux qui ont applaudi chaque soir, à 20h, les héros de cette crise.

Prêt de matériel informatique, dessins, don de solution hydroalcoolique : les associations ont, elles aussi, fait preuve de générosité et manifesté leur soutien sans faille envers les personnels mobilisés dans la lutte contre le Covid 19, mais aussi les familles et personnes fragiles.

Soulignons enfin les initiatives des commerçants et

entreprises harnésiens. Les métiers de la bouche ont adapté leur activité. Certains proposent le retrait sans contact et/ou la livraison gratuite. La société qui s'emploie à la dépollution du site Noroxo a fait don d'une centaine de masques pour les soignants. L'usine Durand Production a, quant à elle, bousculé ses lignes de production pour fabriquer jusqu'à 200 000 litres de gel hydroalcoolique chaque jour. Elle a par ailleurs offert 256 bidons de 5 litres à la commune. Ces derniers seront dispatchés dans les écoles et sites municipaux.

De bels élans de solidarité et de générosité qui se poursuivent encore aujourd'hui. Ensemble, nous remporterons le combat face au Covid19 !



Claudine Boivin, une des couturières bénévoles de la Ville

PLACE AU CONSEIL MUNICIPAL 2020-2026



Dimanche 15 mars 2020, les Harnésiens réélisaient Philippe Duquesnoy à la tête de la Municipalité. Au vu du contexte et des mesures de précaution liées à l'épidémie du Coronavirus, l'installation de son conseil municipal s'est déroulée dimanche 24 mai.

Malgré des conditions d'élections atypiques, les Harnésiens se sont rendus aux urnes et ont à nouveau souhaité accorder leur confiance à Philippe Duquesnoy.

Honoré de cette confiance, depuis son premier mandat en 2008, Philippe Duquesnoy s'engage à poursuivre la dynamique entreprise. Dynamique qui a fait ses preuves !

A ses côtés, un conseil municipal en partie renouvelé et pleinement investi. Ensemble, ils forment une équipe solidaire sous la bannière «Harnes C'est Vous». Au programme, le progrès et le renouveau !

Divers projets se dessinent à l'horizon pour ce mandat 2020-2026. La sécurité des citoyens est une priorité. Poursuite du déploiement de la vidéo protection, de la sécurisation des écoles et de la ville, actions de prévention envers nos seniors... Harnes protège ses habitants et souhaite que chacun se sente en sécurité.

Bien vivre c'est aussi évoluer dans une commune sûre et rénovée. De nombreux travaux sont prévus dont la requalification de la friche Noroxo, la redynamisation du centre-ville et la création d'une grande piscine éco-responsable... Harnes s'engage également à renforcer l'offre de nouveaux logements pour tous.

Offrir aux habitants une ville qui respire est également une volonté ! L'équipe s'engage à poursuivre la mise en valeur des espaces verts et favoriser les pratiques écologiques et durables pour l'avenir de nos enfants.

Les 6 prochaines années verront naître et aboutir de nombreux projets. Philippe Duquesnoy et son équipe ont à cœur d'avancer vers la ville de demain !

Le trombinoscope des élus du Conseil Municipal sera prochainement mis en ligne sur le site Internet de la ville.

ILS VOUS ACCUEILLENT À NOUVEAU

Vous êtes nombreux à vous demander si vous pouvez vous rendre en mairie ou dans d'autres bâtiments municipaux. Suivez le guide.

Dans ce contexte si particulier et en application des éléments donnés par le premier Ministre en date du 28 avril 2020, la Municipalité rouvrira les salles des fêtes, les salles polyvalentes et les bâtiments publics à partir du 2 juin 2020. Les musées et le cinéma rouvriront également à partir du 2 juin tout comme la piscine municipale. Les activités sportives resteront toutefois interdites dans les lieux collectifs jusqu'à nouvel ordre.

Pour résumer, voici une liste de ce qui est ouvert à l'heure où nous bouclons cette Gazette : marché hebdomadaire (uniquement commerces alimentaires, les non-alimentaires seront bientôt réintégrés), Police Municipale (sur rendez-vous), résidence Autonomie A. Croizat

(familles exclusivement avec protocole sanitaire strict), service urbanisme, service état-civil (naissances, décès), service enfance-jeunesse (permanence spécifique), services techniques (reprise des missions, mais fermés au public), jardins familiaux (mêmes conditions que durant le confinement), cimetières, Car Seniors (tarifs normaux) et accueil des enfants des personnels prioritaires qui demeure maintenu.

Ce qui reste fermé au moment du bouclage, mais qui devrait évoluer début juin : mairie et CCAS (accueil téléphonique uniquement), espaces verts, parcs et jardins de la commune, étang de pêche, médiathèque (drive), écoles maternelles, complexes sportifs, bâtiments publics, lieux de culte, PIJ, MIC, CAJ, Relais Petite Enfance, accueils extra-scolaires, serres municipales.

Pour toutes informations : 03.21.79.42.79.

DEVOIR DE MÉMOIRE RESPECTÉ



En raison des mesures de confinement, la Journée Nationale de la Déportation et le 75^{ème} anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945 n'ont pu se dérouler dans les conditions habituelles.

Pour autant, nos élus ont rendu hommage aux «*trop nombreuses victimes civiles et militaires*» qui ont été déportées, qui ont «*osé se soulever, combattre l'oppression et sacrifié leur vie, leur jeunesse*» pour

la Paix, la Démocratie et la Liberté. Aussi, notre Maire, Philippe Duquesnoy, et Dominique Morel, 1^{er} Adjoint, ont déposé des gerbes aux pieds de l'ancienne maison de Bella-Mandel, des stèles des Fusillés et des Déportés, et enfin devant le Mausolée au cimetière.

Deux journées qui prennent d'autant plus tout leurs sens en cette période particulière.

HOMMAGE À CES GRANDES FIGURES HARNÉSIENNES

Dans notre ville, qui ne connaissait pas Gisèle Grenz et Albert Taburiaux ? Ces deux figures harnésiennes tant appréciées nous ont malheureusement quittés ces dernières semaines. Mme Grenz a été, durant de nombreuses années, présidente des Valérianes. Elle a notamment confectionné un grand nombre des costumes des twirleurs de ce club. M. Taburiaux, retraité des établissements Kuhlmann et garde d'honneur de Notre Dame de Lorette, était lui aussi président d'une association locale : les Anciens Combattants et Victimes de Guerre. A leurs familles, proches et amis, la Municipalité adresse ses sincères condoléances.

UN CONCERT DE PRINTEMPS 2.0



Le traditionnel concert de Printemps de l'Harmonie Municipale de Harnes sera disponible en ligne prochainement !

Vous n'entendez pas, au loin, le son des instruments des musiciens de l'Harmonie ?

La troupe s'entraîne pour garder le rythme. Cette année, le traditionnel concert de Printemps devait avoir lieu le 6 juin. Au vu du contexte, il n'est pas possible

de réunir la troupe pour un concert ouvert à tous. Mais vous aurez tout de même l'occasion d'apprécier l'ensemble musical.

Les musiciens se sont enregistrés en solo chez eux et un concert (en réalité un montage vidéo regroupant les musiciens) sera mis en ligne, d'ici quelques jours, sur notre site internet.

Le film devrait durer 1 heure. De quoi vous changer les idées le temps d'une soirée !

UN DRIVE À LA MÉDIATHÈQUE

Depuis le 25 mai, il est possible d'emprunter des médias à la médiathèque la Source via un système de drive. Bonne nouvelle non ?

Qui souhaite une réouverture de notre superbe médiathèque? Plus d'un... mais le contexte actuel mérite quelques ajustements. La Médiathèque la Source n'étant pas en mesure d'accueillir un public et d'assurer les précautions sanitaires recommandées, les équipes ont tout mis en œuvre afin de proposer un système de drive !

Depuis le 25 mai, vous avez la possibilité de commander vos médias (livres, CDs, jeux...) par téléphone et de venir les retirer les mercredis de 10h à 12h, les vendredis de 16h à 19h et les samedis de 10h à 12h. La culture triomphera !

Infos : 03.21.49.24.14 ou mediatheque-lasource@ville-harnes.fr



REMBOURSEMENT DES TICKETS ACHETÉS AU CENTRE CULTUREL JACQUES PRÉVERT



Avec la crise sanitaire et la fermeture du Centre Culturel J.-Prévert au public, **les manifestations culturelles sont annulées jusqu'à nouvel ordre.**

Vous souhaitez vous faire rembourser vos places de spectacle, cinéma et concert ? Pour cela, il vous suffit de garder précieusement vos tickets et d'envoyer un mail sur jacques.prevert@ville-harnes.fr en précisant vos nom, prénom, adresse postale et numéro de téléphone. Nos équipes se chargeront du remboursement dès que possible.

LES COMMERÇANTS RESTENT VIGILANTS



Les commerces ont l'autorisation de vous accueillir depuis le 11 mai et nous souhaitons rappeler que les gestes barrières doivent être respectés. Catherine, Céline et Lahcen sont commerçants à Harnes. Ils témoignent.

Distances matérialisées par des bandes au sol, vitres transparentes, masques... chaque commerçant tient un protocole sanitaire strict. Il est impératif que les clients le suivent à la lettre.

Catherine tient le salon de coiffure Cath Coiff. Elle détaille son protocole : *«Les masques sont obligatoires. Je demande aux clients de ne pas apporter de vestiaire. J'ai des grands sacs à usage unique si besoin. La porte automatique reste ouverte. Je demande aux personnes de patienter dehors et je n'en ai que 3 à la fois soit 1 tous les 2 sièges. Tout est désinfecté et les outils sont stérilisés. J'ai mis du gel hydroalcoolique à l'entrée et des mouchoirs sont à disposition. Evidemment la lecture, le café et les modèles sont supprimés pour le moment».*

Céline, responsable de Carrefour Contact, explique que *«le protocole sanitaire en vigueur durant le confinement est resté le même»*. Masques, vitres en plexiglas et gel désinfectant pour les employés. Les clients sont fortement invités à porter un masque et respecter les marquages au sol en caisse. Quant aux caddies, paniers et caisses, ils sont régulièrement désinfectés. Le drive piéton vous permet encore de passer commande via internet ou téléphone et la livraison à domicile est gratuite pour les personnes vulnérables (pour 30 euros d'achats).

Lahcen gère la boutique de prêt-à-porter Mod'J. Le jeune homme a affiché les consignes sur la porte. *«Je n'autorise que 6 personnes. Chacun doit porter un masque. J'ai du gel hydroalcoolique et un plexiglas à la caisse. Je fais très attention. Je nettoie les poignées et les cabines d'essayage. Le principal est que les clients respectent les consignes. C'est plus facile pour nous de gérer avec une petite boutique».*

Pour tous, une reprise avec des règles sanitaires strictes à respecter, pour la sécurité des uns et des autres.

INFORMATION : MARCHÉ HEBDOMADAIRE

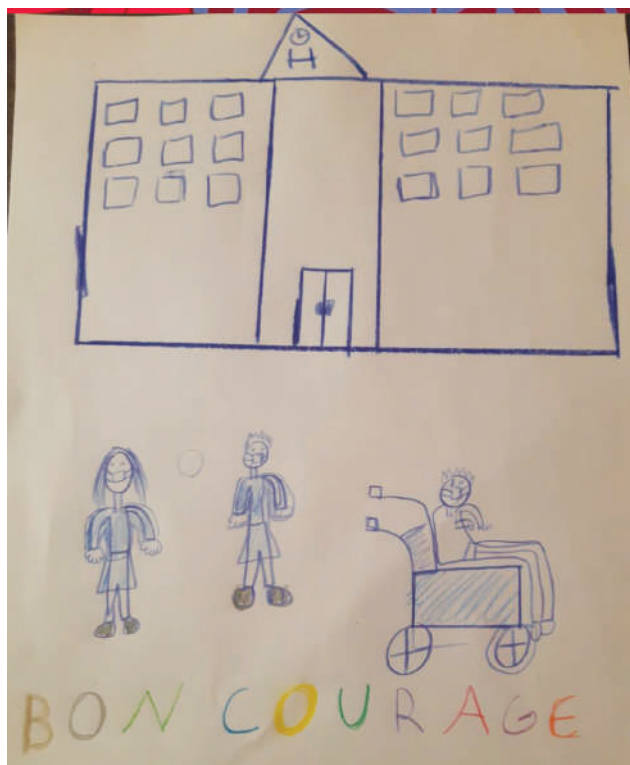
En raison du contexte actuel, l'entrée et la sortie du marché hebdomadaire se font exclusivement devant la Mairie. Avec une capacité de 100 personnes, la Police Municipale et les agents de prévention assurent une bonne gestion de la foule et veillent à la bonne pratique des gestes barrières et de distanciation sociale.



INFORMATION : LA POSTE

Les horaires du bureau de Poste de Harnes restent inchangés jusqu'à nouvel ordre : mardi, mercredi et vendredi, de 9h à 12h. Le service clients se tient à votre disposition au 3631.

UN PROJET D'ÉCRITURE INTERGÉNÉRATIONNEL



C'est un beau courrier, un de ceux qui viennent du cœur, que les CM1-CM2 de l'école Joliot-Curie ont envoyé aux soignants de l'EHPAD Pierre-Mauroy, durant la période de confinement.

Avec leur enseignant, Jérémy Tardif, les écoliers ont notamment étudié le genre épistolaire en distanciel. Emetteur, destinataire, codes de présentation d'une lettre : autant de notions qui n'ont plus de secrets pour ces auteurs en herbe. Après la théorie, place à la pratique ! Les petits harnésiens ont écrit quelques mots de soutien et de réconfort, les agrémentant parfois d'un dessin.

De son côté, le personnel de l'EHPAD se dit très touché par ces messages en cette période difficile.

A l'heure où nous publions ces quelques lignes, l'équipe prépare une réponse à ce premier échange et espère pouvoir accueillir les enfants lorsque la situation le permettra.

Les prémices d'une correspondance intergénérationnelle.

ON PEINT AVEC LES DOIGTS !

Monsieur Loup, la mascotte du Relais Petite Enfance, vous propose de réaliser de la peinture à doigts.



Inoffensive en cas d'ingestion, cette peinture s'utilise avec les doigts histoire de développer leurs sens. Ils vont adorer !

Matériel : 3 cuillères à soupe de sucre, 1/2 cuillère à café de sel, 1/2 verre de maïzena, 2 verres d'eau, des colorants alimentaires ou des épices (paprika, curry, jus de betterave...)

Recette : Mélangez tous les ingrédients dans une casserole et chauffez jusqu'à épaississement. Laissez refroidir et versez dans des pots. Ajoutez le colorant de votre choix dans le pot.

La peinture se conserve une dizaine de jour sous film alimentaire (et quelques jours supplémentaires au réfrigérateur, mais il faudra la chauffer un peu avant pour la détendre).

UN ENSEIGNEMENT SCOLAIRE MÊME SANS CONNEXION INTERNET



Les enseignants ainsi que les agents du service Enfance-Jeunesse et Affaires Scolaires restent mobilisés pour que les conditions d'accueil et d'apprentissages soient les meilleures possibles.

Dès le début du confinement, les enseignants des différentes écoles ont tout mis en œuvre pour poursuivre leur programme scolaire, communiquer le travail aux élèves et assurer un suivi régulier. Parce que toutes les

familles n'ont pas forcément de connexion internet et de matériel informatique, la Municipalité, en lien avec les directeurs d'écoles, a décidé d'imprimer les devoirs et d'assurer un portage à domicile, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

Une centaine d'enfants Harnésiens ont bénéficié de ce service gratuit et ont reçu régulièrement la visite d'un élu et d'un agent du service technique.

Les retours des familles et des enseignants ont par ailleurs été très positifs !

VERS UNE RÉOUVERTURE PROGRESSIVE DES ÉCOLES

Les écoles élémentaires ont été les premières à rouvrir dès le 26 mai. Les écoles maternelles restent, pour le moment, fermées.

Après avoir étudié et établi un protocole sanitaire adapté et rigoureux requis pour le retour des enfants à l'école, la Municipalité et l'Education Nationale ont décidé de rouvrir les écoles élémentaires.

L'accueil se fait sur la base du volontariat des familles. Les écoles élémentaires harnésiennes accueillent vos enfants depuis le 26 mai à l'exception de l'école Curie dont la réouverture est prévue à une date ultérieure. Concernant les écoles maternelles, elles restent fermées afin de finaliser l'écriture d'un protocole spécifique.



LES INFORMATIONS CONCERNANT LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT DE L'ÉTÉ 2020 SERONT COMMUNIQUÉES ULTÉRIEUREMENT.

ETAT CIVIL

Naissances : Nolan TOURRET, né le 3 avril - Donovan CHOQUET, né le 4 avril - Axel THOREL, né le 5 avril - Emy OEHLISCHLAGEL, née le 13 mars - Candyce COUSIN, née le 15 mars - Keyden LALLEMANT, né le 13 mars - Chelsea DESCAMPS, née le 16 mars - Zoé BOURRIER, née le 22 mars - Emma DUSSART, née le 22 mars - Arthur DEMOULIN, né le 24 mars - Noah DEMOULIN, né le 24 mars - Nathéo ROYET, né le 27 mars - Kiara RUSTICO, née le 2 avril - Nephelie MONIEZ, née le 3 avril - Louise BELLACHE, née le 10 avril - Lahoucine BAÂDIDI, né le 11 avril - Maggie OFFE, née le 15 avril - Erine DOUVRAIN, née le 18 avril - Léandre MARTIN, né le 21 avril - Darenn VANHELSTRAETEN, né le 29 avril - Salmân YAMANI, né le 17 avril - Jules CHRETIEN, né le 18 avril - Maëly HUREZ, née le 29 avril - Ina NGUESSAN, née le 29 avril - Maryam BAK, née le 4 mai - Younès YAHIANI, né le 7 mai - Charlie BODIN, née le 9 mai.

Décès : Raymonde LEMIRE veuve de Jacques RUMEAUX, 85 ans - Khedidja ELMOSTEFA veuve de Abderrahmane YAHIANI, 77 ans - Cécile PILARSKI veuve de Stanislaw GARSZTKA, 91 ans - Gérard DURIEUX, 74 ans - Francisco ROIG SANCHIS, 88 ans - Gisèle CHARLEUX épouse de Walter GRENZ, 72 ans - Cécile NOGA veuve de Michel CROQUESEL, 92 ans - Angèle MARTALIE veuve de René DELAUMERIE, 94 ans - Gilbert VANDENBUSSCHE, 69 ans - Antoine POISSONNIER, 86 ans - Léonie BUQUET veuve de René SOUFFLET, 89 ans - Philippe DIDYEZ, 56 ans - Blanche LENGART veuve de Gaston DOCQUOIS, 95 ans - Jean-Pierre LABITTE, 73 ans - Albert TABURIAUX, 86 ans.

PERMANENCES DES ÉLUS

Jusqu'à nouvel ordre, les permanences avec les élus sont suspendues. Il vous est néanmoins possible de les contacter en remplissant le formulaire disponible sur le site Internet, à l'adresse suivante : <https://www.ville-harnes.fr/site/prendre-un-rdv/>

CONCILIATRICE DE JUSTICE

Jusqu'à nouvel ordre, les permanences avec la conciliatrice de justice sont suspendues.

Horaires cimetières

Fermés durant quelques semaines en raison de la crise sanitaire, les cimetières sont de nouveaux accessibles depuis le 11 mai, aux horaires habituels : du lundi au dimanche, de 8h à 19h (été) et de 9h à 17h (hiver).

Il vous est demandé de respecter les gestes barrières et règles de distanciation sociale.

Informations mariages, noces et rassemblements

En application des éléments donnés par le Premier Ministre en date du 28 avril 2020, en raison de l'épidémie COVID 19 qui touche notre pays depuis plusieurs semaines, les réunions de familles (mariages, noces, anniversaires, repas de famille) sont limitées à 10 personnes, toujours en respectant les gestes barrières et de distanciation sociale.

Le rassemblement de plus de 10 personnes à proximité immédiate est également interdit sur l'espace public.

Manifestations annulées

En raison de la crise sanitaire sans précédent que nous traversons, tous les grands événements sont proscrits jusqu'en septembre. Aussi, la Fête de la Musique, les Festivités du 13 juillet, les Quartiers d'été et la Chérie-Chéri sont d'ores et déjà annulés.

LA PREMIÈRE MUNICIPALITÉ HARNÉSIENNE



Serment du jeu de paume : Tableau peint par Monsieur Buquet - Musée de l'Ecole et de la Mine

La complexité de la laborieuse procédure qui a présidé à l'organisation de la première élection municipale dans notre commune a suscité l'attention des Amis du Vieil Harnes qui vont tenter de l'expliquer.

Six mois après le serment du Jeu de paume, en exécution des décrets de l'Assemblée Nationale Constituante, en date des 14 et 22 décembre 1789, il fut procédé, dans toutes les communes de France, à l'élection d'une municipalité en janvier 1790.

La procédure d'élection fixée par ces décrets était un peu particulière. Seuls les citoyens acquittant en impôts l'équivalent d'au moins trois journées de travail prenaient part au vote : c'étaient les «citoyens actifs». Les autres dits «citoyens passifs» ne pouvaient s'exprimer. Ainsi, ce suffrage censitaire établissait-il un seuil de richesse donnant qualité d'élection.

La convocation des citoyens actifs annoncée «au prône public» fut affichée huit ou quinze jours avant l'assemblée. La réunion se fit à Harnes en l'église paroissiale le 18 février 1790.

Un citoyen fut chargé d'expliquer l'objet de la convocation, l'assemblée nomma alors un président et un secrétaire de séance choisissant, parmi les plus d'anciens d'âge, trois scrutateurs chargés de recueillir et de dépouiller le scrutin.

Ce bureau provisoire formé, on fit lecture des noms des «citoyens actifs» puis des «citoyens éligibles». Pour être éligible, il était obligatoire de payer en impôts l'équivalent d'au moins dix journées de travail. Ensuite, à la majorité relative, fut

désigné le bureau élu, c'est-à-dire un Président, un secrétaire et trois scrutateurs : le vote pouvait alors se dérouler.

Le Maire et les officiers municipaux furent élus à la majorité absolue. Quant aux notables, la majorité relative suffit.

La Municipalité, encore appelée «conseil général de commune», s'articulait donc en deux groupes : le Corps municipal proprement dit : maire, officiers municipaux et les Notables élus en nombre double du corps municipal. Furent également choisis : un procureur des affaires et intérêts de la communauté ainsi qu'un secrétaire.

La composition de cette première équipe municipale, tant pour le Corps municipal que pour les Notables laisse apparaître une forte domination de la paysannerie aisée : 8 producteurs de lin, 1 fermier, 5 laboureurs. Les autres membres peuvent être classés dans la catégorie des marchands ou artisans : tonnelier, aubergiste, maître-graissier. Il faut y voir là évidemment une incidence directe du suffrage censitaire.

Notons que 9 de ces élus avaient déjà, en 1789, apposé leur signature au bas du cahier de doléances de la Communauté d'Harnes.

L'assemblée constituante n'avait d'autre objectif que de donner au tiers état les sièges au regard de son importance, effaçant du même coup la supériorité des ordres privilégiés. Cette organisation était à l'image des forces productives agricoles à cette époque.

À l'issue des élections de janvier 1790, Louis-Valentin Leclercq devint maire après prestation de serment. Des procès-verbaux signés par les officiers municipaux Potier, Lucas, Plateau et Delvallez avec quelques Notables l'attestent.

TUTO - UTILISATION DES MASQUES

COMMENT METTRE SON MASQUE EN 5 ETAPES ?



1
Bien se laver les
mains



2
Positionner le
masque sous le
menton



3
Mettre les
élastiques derrière
les oreilles



4
Bien positionner le
masque sur le haut
du nez et couvrir le
menton

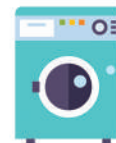


5
Ajuster le masque
si besoin

LAVER SON MASQUE

(Masques réutilisables
uniquement)

Lavage en machine
à 60°C pendant 30
min ou lavage à la
main



Sécher le masque
dans les 2 heures
qui suivent

Utilisation du sèche-cheveux ou
sèche-linge recommandée

RAPPEL SUR L'EFFICACITÉ DE PROTECTION DES MASQUES

Sous condition de respect des gestes barrières et de la distanciation sociale d'un mètre



Protégé à 70%



Protégé à 98,5%